

## NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

# MONSEIGNEUR J. J. LARTIGUE,

PREMIER ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

---

M. J. J. Lartigue naquit à Montréal, le 20 juin 1777, de M. Jacques Lartigue, médecin de cette ville, aussi religieux que zélé dans sa profession, et de Marguerite Cherrier, dont la haute piété a fait longtemps l'ornement de cette ville et dont la famille se rattache à ce qu'il y a de plus distingué dans cette Province. Né après plusieurs années de mariage, il fut regardé comme un présent que le ciel accordait aux vœux ardents de ses vertueux parents, qui, en reconnaissance, s'attachèrent à lui former l'esprit et le cœur par une excellente éducation et par toutes sortes de bons exemples. Ses premières années furent marquées par cette vivacité d'esprit, qui fait augurer un génie transcendant. Aussi fit-il, sous la direction des MM. de St Sulpice, des études dont le succès semblait annoncer qu'il était appelé à de grandes choses. Il est à remarquer que sa classe a été la première qui ait terminé son cours dans l'ancien collège de Montréal, dont les élèves allaient auparavant faire leur philosophie à Québec. Il n'avait que 14 ans quand son père mourut. La perte de ce père qu'il aimait avec une tendresse plus qu'ordinaire et dont il était aussi extraordinairement aimé, lui causa une si grande douleur qu'elle influât sur son caractère qui, d'enjoué qu'il avait été jusqu'alors, devint grave et sérieux. Ce fut à cette époque que le jeune étudiant se livra à l'étude avec une ardeur incroyable.

Ayant achevé son cour en 1793, il étudia d'abord la langue anglaise, puis la Loi, successivement sous M. Foucher et M. Bédard, avocats de cette ville. Il commença dès lors à faire connaître son talent admirable pour la parole, en s'exerçant à la déclamation devant ses compagnons de cléricature, qui se plaisaient à l'entendre débiter les plaidoyers qu'il composait pour se préparer à faire triompher un jour la justice et la vérité. Il étudia la Loi avec beaucoup d'application; et il fit ensuite servir à l'avantage de la Religion les connaissances du Droit Civil, qu'il acquit alors. En même temps, il apprenait la Loi Divine en

étudiant avec ardeur la Religion et ses dogmes sacrés, pour pouvoir défendre sa foi contre les attaques des incrédules qu'il devait rencontrer dans le monde ; et ce fut avec un tel succès, qu'il lui arrivât de dire ingénument, après son élévation à l'Episcopat : « J'étais aussi capable de soutenir les intérêts de la Religion contre l'impiété des Philosophes, pendant que j'étais dans le monde, que maintenant. »

Mais le monde n'était pas digne de lui ; aussi lui dit-il adieu pour toujours, à l'âge où tous les plaisirs semblaient conspirer à l'y retenir. Quoiqu'il put prétendre aux situations les plus honorables de la société, dont il lui était facile de devenir un des brillants ornements, néanmoins il ne résista pas à la volonté de Dieu, qui voulut faire servir plus directement à l'avantage de la Religion les riches talents dont il était orné. La vie édifiante qu'il menait dans le monde l'avait préparé à la grâce de sa vocation. Voici un trait de sa délicatesse de conscience. Pendant qu'il suivait son cours de droit, il s'était lié d'amitié, avec un jeune clerc avocat protestant, doué de beaucoup de talents et qui montrait, en toute occasion, une grande réserve. Un jour qu'ils se promenaient tous deux aux environs de l'Hôtel-Dieu de cette ville, la conversation tomba naturellement sur les Religieuses qui l'administrent et sur les services qu'elles rendent, par leurs soins charitables, à l'humanité souffrante. Pendant cet entretien, qui leur offrait des réflexions d'un bien utile intérêt, il arriva au jeune protestant de dire : *qu'il regrettait une seule chose : c'était de voir que ces bonnes Religieuses ne se mariassent point ; et qu'il était impossible pour elles de vivre ainsi sans tomber dans le libertinage.* « Vous me prenez donc pour un libertin, moi aussi, puisque je ne suis pas marié, » reprit avec vivacité M. Lartigue qu'un pareil discours jeta dans un grand étonnement ; « vous êtes donc vous-même un débauché, puisque vous n'êtes pas marié, vous non plus ? » Une réponse aussi ferme dut rendre son ami plus discret à l'avenir.

Dégoûté du monde et docile à la voix de Dieu qui l'appelait au service de l'Eglise, il se présenta à Monseigneur Pierre Denaut, Evêque de Québec, qui l'admit dans la milice sacrée en lui conférant la tonsure et les Ordres moindres, le 23 septembre 1797, le jour même que ce prélat, qui résidait à Longueuil, faisait son entrée épiscopale dans l'église paroissiale de Montréal. Il ne prévoyait pas sans doute que cette entrée à Ville-Marie dût être marquée par une grâce aussi singulière que celle de lui préparer son premier évêque. Mais il suffisait que cela fut réservé dans les vues de la Divine Providence. Les MM. de St. Sulpice le demandèrent à l'Evêque et l'envoyèrent à leur collègue où, sous ces habiles maîtres, il étudia la théologie avec un succès distingué. Mais son application trop soutenue à une étude aussi sérieuse, le fit tomber, en 1799, dans une maladie grave dont les suites

furent d'affaiblir si considérablement son tempérament, et de le réduire lui-même à un tel état de langueur que, pendant sept ans, il ne fut pas un seul instant sans souffrir ; en sorte qu'il avait perdu la sensation délicate que fait éprouver la santé.

Monseigneur Denaut, qui avait un discernement admirable pour découvrir les hommes de mérite, et un rare talent pour en tirer parti au profit de l'Eglise, voulut s'attacher M. Lartigue comme secrétaire. Il l'avait fait Sous-Diacre le 30 septembre 1798 ; il l'ordonna Diacre le 28 octobre de l'année suivante et alla, le 21 septembre 1800, lui conférer la prêtrise à St. Denis, dont M. Cherrier, son oncle, Vicaire Général et homme d'un mérite distingué, était Curé. L'application du nouveau secrétaire aux affaires du diocèse, son talent pour discuter et approfondir toutes les matières ecclésiastiques, son ardeur à acquérir de nouvelles connaissances par une étude méthodique, sa prudence et sa discrétion, jointes à ses autres qualités, le mirent bientôt en état d'aider puissamment au gouvernement de l'Eglise. Aussi son évêque ne voulut-il jamais consentir à se priver de ses services jusqu'à sa mort, qui arriva le 17 janvier 1806, quoique celui-ci lui eût souvent demandé la permission d'entrer à St Sulpice. Ce fut avec une égale appréciation de ses talents qu'il le recommanda à son successeur Monseigneur J. O. Plessis, comme un sujet digne de l'Episcopat, si, par la suite, il se trouvait dans la nécessité de présenter au St Siège quelque prêtre pour occuper ce poste éminent. Il est aisé de remarquer en tout ceci l'action de la Providence, qui préparait de loin son serviteur à remplir le haut ministère dont elle devait le charger un jour.

Monseigneur Denaut étant mort, M. Lartigue n'éprouvait plus d'obstacle pour entrer à St Sulpice, où ses inclinations le portaient depuis longtemps. Monseigneur Plessis ayant donné son consentement, les MM. du Séminaire reçurent ce nouveau membre à bras ouverts et le regardèrent comme une acquisition précieuse pour leur maison. Il entra dans cette Compagnie le 22 février 1806, et le 1er février de l'année suivante, il fut agrégé comme directeur. Pendant quinze ans, il fut l'ornement de cette communauté par son zèle infatigable, par son rare talent pour la prédication, son ardeur incomparable pour la conversion des plus grands pécheurs et sa grande charité envers les pauvres. Malgré les nombreuses occupations qui devaient, ce semble, absorber tout son temps, il mettait un si bel ordre dans l'accomplissement de ses devoirs, qu'il trouvait toujours le loisir de visiter régulièrement les faubourgs dont on l'avait chargé, d'y maintenir l'ordre, comme l'attestent les personnes qui ont eu le bonheur d'être sous son administration, de passer une partie considérable de la journée au confessionnal, d'étudier avec profit la théologie et l'Écriture Sainte, comme le prouvent les manuscrits qu'il a laissés, et de se tenir encore

au courant de toutes les affaires de son pays qui l'intéressa toujours bien vivement.

Le gouvernement n'eut qu'à le féliciter de son habileté à manier les esprits de ses concitoyens, pendant la dernière guerre américaine. Car, un certain Légiste, d'origine britannique, ayant essayé de persuader aux milices Canadiennes, alors sur pied, qu'on ne pouvait pas légalement les retenir au-delà d'une certaine époque, elle menaçaient de se débander. Sur l'invitation du gouverneur général, Sir George Prévost, M. Roux se décida d'envoyer un des Messieurs de sa maison, pour retenir ces braves miliciens dans la ligne de leur devoir. Le choix du Supérieur tomba sur M. Lartigue qui n'eut pas plutôt paru au milieu de ses chers concitoyens que l'ordre fut à l'instant rétabli.

Monseigneur Plessis, qui avait hérité de son prédécesseur de l'estime et de la haute idée qu'il avait conçue de M. Lartigue, voulut que tout son Diocèse partageât avec Montréal les fruits abondants que produisaient, dans cette ville, ses vertus et ses prédications. Il le tira six fois de sa chère solitude de St Sulpice pour le produire au grand jour, en l'associant aux travaux de son vénérable Coadjuteur, Monseigneur B. C. Panet, pour les visites Episcopales. Dieu qui le destinait au gouvernement spirituel du district de Montréal, disposa toutes choses pour que ce zélé coopérateur des travaux de l'Episcopat fût principalement et presque exclusivement envoyé vers les paroisses de cette partie de la province qui forme aujourd'hui un diocèse ; de manière qu'il eut constamment occasion de connaître les besoins du district dont il devait un jour être si spécialement chargé. On peut donc dire que, depuis 1799 qu'il entra au secrétariat, il n'a pas discontinué, jusqu'à sa mort, de travailler pour le bien général du Diocèse de Montréal.

L'on sait que l'année 1819 fut l'époque où quelques agents secrets engagèrent le gouvernement de la métropole à faire des tentatives pour dépouiller le Séminaire de Montréal de ses biens. Cette maison députa aussitôt vers le ministre M. Lartigue, que ses connaissances légale et sa qualité de sujet britannique rendaient très-propre à faire triompher la justice de cette cause. Il eut l'avantage de faire le voyage avec Monseigneur Plessis et M. F. Turgeon, son secrétaire, qui fut Evêque de Québec. Il s'acquitta de cette mission délicate avec tout le zèle qu'on devait attendre de son attachement à sa communauté. Quoique fort des solides raisons que lui fournissaient les titres et la longue et paisible possession des biens contestés au Séminaire, il comprit qu'il devait, pour assurer le succès de sa cause, employer les ressources de la prudence humaine et recourir à l'immense influence que Monseigneur Plessis venait d'acquérir, en rendant au gouvernement des services signalés pendant la guerre de 1812. Il

demanda et obtint de ce prélat, pendant la traversée, un mémoire conçu en des termes si énergiques, que Sir J. C. Sherbrooke (à qui ce mémoire fut communiqué avant d'être présenté au lord Bathurst, alors ministre de Sa Majesté George III,) déclara qu'il le trouvait si concluant, qu'il craignait qu'il ne put nuire aux autres affaires que Sa Grandeur allait traiter avec le gouvernement. Il fut néanmoins présenté, parce qu'il était du devoir de l'Evêque de ne rien épargner pour soutenir les droits d'une communauté si chère à l'Eglise et si précieuse au Diocèse. L'envoyé du Séminaire n'hésitait pas à dire que, si les ministres avaient cessé alors de poursuivre cette affaire, il fallait l'attribuer principalement au crédit de l'Evêque de Québec. Lorsqu'en 1826, quelques mois après la mort de cet illustre prélat, les poursuites recommencèrent contre St Sulpice de Montréal, M. Lartigue dit à quelqu'un qui lui était familier : *on voit bien que Mgr. Plessis est mort.*

Pendant que M. Lartigue s'occupait, à Londres, des affaires de sa maison, Monseigneur Plessis pressait, à Rome, l'exécution du plan, qu'il avait formé, de faire diviser son diocèse en quatre districts épiscopaux, dont le premier devait comprendre le Haut-Canada, le second était formé du district de Montréal, le troisième du Nouveau-Brunswick, etc., et le quatrième du territoire de la Baie d'Hudson. Dans cette même circonstance, ce prélat obtint du St Siège, en faveur de M. J. J. Lartigue, deux brefs apostoliques en date du 1er février 1820, dont l'un le nommait à l'évêché de Telmesse en Lycie, et l'autre le préposait au gouvernement spirituel du district de Montréal, en qualité de suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec. L'obéissance seule obligea ce vertueux prêtre à accepter la charge terrible que lui imposait le chef de l'Eglise.

Muni de ces pouvoirs, et pleinement autorisé par la cour de Rome, Monseigneur de Québec revint au Canada, où il arriva le 20 juillet 1820, accompagné de M. Turgeon et du nouvel élu M. Lartigue, qu'il présenta, sous ce titre, aux Messieurs du Séminaire de Montréal, comme une nouvelle preuve de la confiance et de l'estime qu'il avait toujours reposées dans les membres de cette maison. Néanmoins des raisons diverses firent que, cet arrangement présentant quelques difficultés, le sacre de l'évêque de Telmesse fut différé jusqu'au 21 janvier de l'année suivante. A cette époque, Monseigneur Plessis monta lui-même à Montréal et fit la consécration du nouveau suffragant dans l'église paroissiale de cette ville, au milieu d'un concours considérable de fidèles qui s'applaudissaient de pouvoir conserver, au milieu d'eux, le pasteur bien connu, dont la providence venait de les gratifier. Le 20 février suivant, fut donné le mandement qui annonçait au clergé et aux fidèles du district, qu'ils eussent désormais à

recourir à Monseigneur J. J. Lartigue, dans tous les cas où ils recourraient auparavant à l'évêque diocésain ; de plus, qu'ils lui rendissent tous les honneurs qu'on rendrait à l'Ordinaire lui-même, s'il était sur les lieux. On sait que cette mesure ne rencontra pas l'approbation générale ; cependant le mandement du 22 décembre 1822, tranquillisa un peu l'agitation, qui toutefois se fit encore un peu sentir jusqu'en 1836, que l'érection de la ville et du district de Montréal en Evêché, réunit parfaitement tous les partis. S. E. Lord Gosford, qui tenait alors le gouvernement-général de cette colonie, ne fit aucune difficulté de recevoir le serment de Monseigneur Lartigue, comme évêque en titre ; et de le reconnaître comme tel au nom de son gouvernement. Cette mesure avait été non seulement agréée, mais même sollicitée par tout le clergé du district de Montréal, qui, en septembre 1835, en avait fait la demande au St Siège, par une requête générale, et déposée aux pieds de Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI, par le vénérable évêque de Juliopolis, qui l'appuya de toute son influence.

Nous avons touché à une époque bien critique de la vie de notre illustre évêque. Fonder un siège épiscopal, opérer ce difficile ouvrage sur des plans qui n'étaient pas goûtés de tout le monde, avoir contre soi l'opinion civile, être gêné par le découragement des faibles, manquer des ressources pécuniaires indispensables pour une si grande œuvre, telles étaient quelques-unes des difficultés nombreuses et tout à fait graves, qui se présentaient tout d'abord contre la formation d'un évêché, et même contre la résidence d'un évêque à Montréal. Ce furent cependant ces obstacles divers que l'intrépide fondateur de l'établissement de St Jacques, en cette ville, sut noblement surmonter. D'une part, justifier son droit par la force de ses écrits, de l'autre, se procurer l'assistance des personnes et des choses nécessaires à l'exécution prompte et complète de cette mission apostolique, tel fut le grand mérite de M. Lartigue, sous le titre d'évêque de Telmesse. Cet ouvrage il le commença en 1821 et le termina en 1825. Pendant la construction de son palais et de son église, l'évêque de Telmesse résida chez les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, avec son secrétaire M. Ignace Bourget, le fidèle confident de ses pensées, l'infatigable coopérateur de ses travaux et son digne successeur dans l'épiscopat.

Ce serait bien à tort que pour expliquer les difficultés et les dissidences qui se rencontrèrent sur cette carrière orageuse on voudrait s'en prendre à l'ambition ou aux vues particulières du personnage qui fut, si longtemps, l'objet d'une opposition locale ou étrangère, faite dans des intentions sans doute plus louables qu'utiles. Non ! en excusant l'homme, rendons plutôt justice aux sacrifices pénibles que lui imposa le devoir de défendre ses droits, qu'il croyait ceux de la religion et de son pays. D'ailleurs, ne sait-on pas que là même

obéissant aux ordres du St: Siège, qui lui fit accepter la charge épiscopale, le força encore de la retenir, lorsque deux fois il demandait si instamment sa démission; prêt à se sacrifier, comme le prophète Jonas dont il empruntait les paroles avec St: Grégoire de Nazianze, *si propter me, etc. Si c'est par rapport à moi que cette tempête s'est élevée, jetez-moi à la mer.* Mais quand la tombe s'est refermée sur cet homme qui aimait toujours si sincèrement ceux mêmes qui l'opposèrent, nous ne devons avoir d'amères paroles pour personne. La mort est un grand conciliateur.

Nous ne devons pas omettre ici un autre fait bien propre encore à faire connaître le courage invincible de l'héroïque évêque de Telmesse; nous voulons parler de sa force admirable à supporter la terrible épreuve que lui ménagea la providence, en 1835, lorsque par la mort inattendue de M. Ant. Tabeau, au moment même où le St Siège le lui donnait pour coadjuteur, sous le titre d'évêque de Spiga, il sembla que tous ses plans dussent être abandonnés, puisque le ciel lui refusait ce puissant soutien. Néanmoins le ciel fléchi, se hâta bientôt de récompenser ce grand sacrifice, en facilitant, plus que jamais, la création d'un évêque à Montréal, et la promotion d'un nouveau coadjuteur dans la personne de l'évêque actuel.

Enfin, comme si aucun genre de mérite ne dût manquer à sa vertu, la tempête même de nos jours mauvais est venu l'assiéger à ses heures dernières, et contrister son cœur. Mais cette fois encore il n'a pas failli sous l'épreuve; et l'orage, au lieu de l'ébranler, ne servit qu'à l'affermir. C'est ce dont la postérité tiendra compte mieux que nous encore. Au surplus, rien n'a été plus prompt que la réhabilitation, dans l'opinion publique, de cet homme que son pays a successivement applaudi, injurié et béni. Il faut apparemment qu'il y ait dans cette éternelle séparation qui nous attend tous, quelque chose à la fois de bien inviolable et de bien touchant, pour qu'à la vue du tombeau les passions se taisent, le cœur s'émeuve et chacun se hâte d'être juste pour celui qui ne demandera et auquel on n'enviera plus rien.

Homme de lutte et d'action, ce pontife fut donc véritablement le *mur d'airain*, dont parle l'Écriture, *mis autour d'Israël*, pour défendre l'Eglise de Dieu. Prêtre intrépide, il aurait pu, fort de sa conscience et sûr de son devoir, se poser seul, s'il l'eut fallu, en face d'un pouvoir quelconque et lutter contre lui, pendant de longues années pour les droits de l'Eglise, le triomphe de la vérité, et cela avec la constance d'un martyr et la grandeur de l'apôtre.

Maintenant si, des actes publics de la vie de Monseigneur J. J. Lartigue, nous descendons au détail de sa conduite privée, nous trouverons encore abondante matière à la louange. D'abord, une tendre piété dans ses exercices spirituels, auxquels il fut, jusqu'à ses

derniers moments, scrupuleusement attaché; son assiduité à l'étude, comme à tous ses autres devoirs; son obéissance au St Siège, qu'il regardait comme la source de lumières, et pour lequel il avait une vénération sans bornes; sa modestie dans son ameublement et dans tout ce qui servait à son usage; sa bonté de cœur, qui n'a jamais été bien connue que par ceux qui ont eu l'avantage de vivre avec lui, parce qu'elle fut cachée sous l'écorce d'un caractère vif, qui donna beaucoup d'exercice à sa vertu et que Dieu lui laissa, sans doute, comme un voile qui l'empêchât de voir, avec complaisance en lui, des qualités éminentes; sa charité pour les pauvres, qui lui fit sacrifier tout son patrimoine, tant qu'il fut au séminaire, et qui lui donnait la force de surmonter tout respect humain, lorsqu'il fallait remplir une bonne œuvre; c'est ainsi qu'on le vit traverser la ville, portant lui-même la nourriture du pauvre, ou les vêtements dont il allait couvrir les membres de Jésus-Christ, fournissant les ustensils de cuisine qui étaient nécessaires à ceux à qui il avait procuré des aliments, vendant secrètement les objets dont il pouvait disposer, afin d'avoir de quoi satisfaire ce penchant qu'il goûtait à faire du bien.

Le même zèle qui l'a porté à se sacrifier, l'a embrasé d'ardeur pour la sanctification du prochain. Ce zèle a été éclairé, parce qu'il fut toujours dirigé par les règles de l'Eglise, dont ce savant théologien ne cessa jamais d'étudier la discipline et les lois; ce zèle a été ardent, comme le prouvent les grandes œuvres qu'il lui a fait opérer; efficace, comme l'atteste le succès qu'a eu l'exercice de son ministère. M Lartigue a été aussi un évêque attentif, qui ne cessa de veiller sur son troupeau pour le préserver du poison de l'erreur, discernant avec une précision admirable le vrai du faux, et sonnant le premier l'alarme, lorsque la vérité était en danger; calculant aussi, dans toutes les mesures publiques, ce qu'il y avait d'avantageux ou de nuisible, pour l'encourager ou en détourner; étant d'ailleurs lui-même le pasteur vigilant et intrépide qui s'exposait généreusement le premier en toute occasion à la fureur des ennemis de l'Eglise, chaque fois qu'il fut question de maintenir les règles saintes de la discipline ecclésiastique, ou la doctrine de l'Évangile; s'épuisant enfin de travaux et de fatigue à faire les visites pastorales, malgré sa faible santé qui succomba enfin en 1837 où il faillit mourir, par deux fois, des suites de la pénible mission qu'il avait entreprise, malgré le dépérissement visible de ses forces.

Rappelons encore son assiduité au confessionnal où affluait, sans cesse, un très-grand nombre de pénitents qui ne se retiraient jamais que la conscience soulagée et le cœur contrit, comme l'attestaient souvent les larmes qu'on leur voyait répandre en abondance. Puis, quels fruits précieux de salut ne produisaient pas ses énergiques



prédications ! elles retentissent encore, toutes les chaires de ce diocèse, du bruit de sa majestueuse éloquence, qui nous a si souvent dédommagé de n'avoir pas entendu les Chrysostôme, les Basile, les Bourdaloue et les Masillon. En un mot, il a été un pasteur accompli, grand par ses éminentes qualités, utile, nécessaire par ses vastes connaissances, ses vues profondes et ses immortels travaux. Que Montréal donc se réjouisse d'avoir été son berceau, et que ce nouveau diocèse se glorifie de l'avoir eu pour fondateur : il est la pierre angulaire de ce brillant édifice, qui ne s'élève aujourd'hui, avec tant de hardiesse, que parce qu'il repose sur ce solide fondement.

Une vie si pleine de bonnes œuvres, devait être couronnée par une fin digne d'elle. Le premier évêque de Montréal avait achevé glorieusement la forte tâche que le ciel lui avait imposée : il avait soutenu ses combats, passé à travers les jours mauvais, sanctifié son âme dans la tribulation, puis fondé canoniquement et civilement un évêché ; même, par les bienfaits de ses amis et de ses parents, il avait assez richement doté cette création nationale et religieuse ; sa mission était donc remplie. Il ne lui restait plus qu'à recevoir le juste prix de ses travaux, il acheva de s'en rendre digne par les souffrances de ses dernières heures.

Déjà depuis quelques mois, son état habituel de langueur et de débilité avait pris un caractère très-prononcé qui annonçait une fin prochaine. Il fallait donc le déterminer à laisser entièrement l'ouvrage, qui pour lui avait été si longtemps une jouissance et un besoin, plutôt qu'un travail ; bien plus, il fallut le décider à aller recevoir les soins des vertueuses hospitalières qui, non contentes de l'avoir si bien accueilli, lors de sa sortie du Séminaire, voulaient encore, à la fin, lui rendre les précieux devoirs de leur intarissable charité. Monseigneur Lartigue fit alors courageusement son éternel adieu à tout ce qu'il avait possédé et fait à St. Jacques, pour la religion, et se laissa conduire à l'Hôtel-Dieu où les soins les plus empressés des religieuses et des prêtres de la ville, ne cessèrent de lui être prodigués jusqu'à son dernier moment. Convaincu qu'il allait bientôt quitter la terre, Monseigneur vit arriver le terme de ses jours avec le calme et la fortitude d'un apôtre. Il donna ses derniers et impérissables conseils, reçut les secours de la religion, le viatique des mourants, ce gage si doux de l'immortalité ; puis, ce vénérable pontife bénit ses assistants, les communautés religieuses, les prêtres de son diocèse, enfin son diocèse tout entier. Ce furent Mgr. Bourget, son Coadjuteur, et M. le G. V. Quiblier, Supérieur du Séminaire, qui l'assistèrent dans cette triste et solennelle circonstance. De ce moment, le vénérable prélat ne tint plus à la terre. Le mal qui le minait avait purifié tous ses membres ; déjà sa vue s'était éteinte, ses mains et ses pieds avaient perdu leur mouvement ; la faiblesse, qui

l'épuisait avait réduit tout son corps à une impuissance complète, il n'y avait plus que son esprit qui pût agir et son cœur qui palpitât. Le malade prolongea de la sorte sa douloureuse existence jusqu'à huit jours, et rendit enfin, dans un calme parfait, son dernier soupir; le dimanche, 19 avril, jour de Pâques, à midi et un quart. 1840.

Sa mort fut un jour de deuil pour le diocèse, et changea la joie de nos solennités pascales en accent de douleur. Les devoirs funèbres furent acquittés avec un élan d'unanimité qui proclamait bien haut le mérite du défunt. Il y eut chapelle ardente à l'Hôtel-Dieu, pendant les deux premiers jours; le troisième, on transporta le corps à l'église paroissiale où la tenture était magnifique et le catafalque des plus élégants. Le service fut chanté pontificalement, et M. Quiblier prononça l'éloge de cet illustre pontife. Après les absoutes, le convoi funèbre se dirigea vers l'église cathédrale de St Jacques, où devaient être déposés les restes du fondateur évêque. Le clergé était extraordinairement nombreux, la foule immense, et cette affluence inouïe donnait à cette pompe lugubre l'air religieux d'un véritable triomphe. Le jeudi, eut lieu le troisième service solennel; l'évêque successeur y officia et prononça une seconde oraison funèbre, avec un pathétique qui excita encore bien vivement l'émotion générale.

Avec le cérémonial d'usage, la dépouille mortelle du vénérable pontife fut descendue dans la voûte qui se trouve immédiatement sous le sanctuaire, et placé dans un caveau particulier en brique, en face du maître autel. Là repose le premier des évêques de Montréal, que l'histoire placera sans doute à un rang bien élevé, parmi les pontifes qui ont illustré la chaire épiscopale sur ce continent.—(*Extrait des Mélanges Religieux.*)



CIVITATEM ET DISTRICTUM MONTIS REGII, SEU MARIANOPO-  
LITANI IN INFERIORI CANADA, A DIOECESI QUEBECENSI  
DISJUNGIT, ET IN PROPRIE DICTAM DIOECESIM AB APOSTO-  
LICA SEDE IMMEDIATE DEPENDENTEM ERIGIT.

---

## GREGORIUS PP. XVI.

*Ad Perpetuam rei memoriam.* Apostolici Ministerii munus Nobis licet immerentibus in Divi Petri persona ab alto commissi requirit ut de Religionis bono in remotissimis etiam regionibus amplificando sollicitudinem Nostram impendentes, nihil omittamus quod eum fidei catholicæ incremento quacumque ratione conjunctum sit. Itaque cum indubiis gravibusque testimoniis acceptis Nobis constiterit valde opportunum futurum Religionis utilitati in Canadensi Regione procurandæ, si civitas Marianopolitana, quæ in inferiori illius provinciæ parte sita est, et regio tota quæ Marianopolitano districtu continetur, a Dioecesi Quebecensi separata in peculiarem Dioecesim ab Apostolica Sede immediate dependentem erigatur, non omisimus ea præscribere quæ ad grave hoc negotium absolvendum opportuna esse judicavimus.

Communicato igitur cum VV. FF. Nostris S. R. E. Cardinalibus Propagandæ Fidei præpositis consilio, eorumque communi suffragio de novæ hujus Dioecesis erectione libenter probato, de qua facienda non modo consensus, sed preces etiam a Venli Fratre Josepho Signay, Archiepiscopo Quebecensi accepimus, hæc decernenda esse arbitrati sumus Motu scilicet proprio, et ex certa scientia ac deliberatione Nostra deque Apostolicæ potestatis plenitudine, Marianopolitanam Civitatem in inferiori Canada, totamque Regionem quæ Marianopolitano Districtu continetur a Dioecesi Quebecensi perpetuo separantes, Civitatem illam totumque ejus Districtum in peculiarem Episcopatum erigimus qui huic Apostolicæ Sedi immediate subjectus esse debet, cujusque sedes sit Civitas ipsa Marianopolitana, ex qua ejusdem Episcopatus titulus seu appellatio derivetur. Statuimus præterea ut Cathedralis Ecclesia Episcopi a Nobis in ea Civitate instituendi, sit Templum Deo in honorem S. Jacobi Apostoli dicatum recenti memoria inibi conditum. Tribuimus Episcopo a Nobis instituendo facultatem Cathedrale Capitulum statuendi eo modo, et forma quibus pro judicio, ac prudentia sua magis in Domino expedire compererit. Volumus præsentem Clerum ad Civitatem et Districtum Marianopolitanum pertinentem sub Episcopi Marianopolitani esse jurisdictione. Declaramus denique eos, qui vel

origine vel domicilio ad Districtum, ac Civitatem illam spectant, et in ecclesiasticis Ordinibus sunt constituti, vel titulo illius Missionis ad Sacros Ordines sunt promoti in Episcopi Marianopolitani dependentia esse debere. Hæc sunt, quæ ad novam istam Diœcesim rite instituendam decernenda esse censuimus. Confidimus autem futurum, ut Deo Optimo Maximo initum a Nobis consilium benedicente, et laboribus obsecundante, quos Ecclesiastici viri illa regione pro fidei catholice propagatione, et in animarum salute procuranda alacriter impendunt, Religio Nosta amplioem quotidie splendorem illic consequatur. Decernentes has presentes Litteras, firmas, validas et efficaces existere, et fore sub specie plenariorum et integrorum effectus sortiri, et observari, ac illis ad prædicta spectantia et pertinentia in futurum inviolabiliter observari. Sicque in præmissis per quoscunque Judices Ordinarios, et Delegates, etiam Consensum Patris Archiepiscopi Antiocheni judicari et definitum haberi. In omnium et uniuscujusque scilicet a quoquamquavis auctoritate scienter, vel ignoranter contigerit attentari Nonobstantibus Nostra et Cancellariæ Apostolicæ regula de jure quæsito non tollendo, aliisque Constitutionibus et sanctionibus Apostolicis, cœterisque etiam speciali, individua et expressa mentione, ac derogatione dignis in contrarium facientibus quibuscumque. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XIII Mensis Maii M D C C X X V I, Pontificatus Nostri anno sexto.

E. CARD. DE GREGORIO.

Tanquam Vicarius generalis Revendissimi Quebecensi Episcopi hoc præsens Breve vidimus, et authenticum declaramus. Marianopoli, die 7a septembris 1836.

† J. N. Episcopus Juliopolitanensis.

Ven. Fri. Joanni Jacobo Lartigue, Episcopo Thelmessen *in partibus*.

GREGORIUS PP. XVI.

Venerabilis Frater Salutem et Apostolicam Benedictionem Apostolatus officium mentis licet imparibus Nobis ex alto commissum, quo Ecclesiarum omnium regimini Divina dispositione præsidemus, utiliter exequi adjuvante Domino, cupientes, solliciti corde reddimur et solertes, ut cum de Ecclesiarum ipsarum regiminibus agitur committendis, tales eis in Pastores præficere studeamus, qui populum suæ curæ creditum sciant non solum doctrina verbi, sed etiam exemplo boni operis informare, commissasque sibi ecclesias in statu pacifico et tranquillo velint, et valeant auctore Domino salubriter regere, felici terque gubernare. Dudum siquidem provisiones ecclesiarum omnium ordinationi et provisioni Nostræ reservimus decernentes ex tunc

irrigere, et inane si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Cum igitur per alias Nostras similes Litteras hoc ipso die editas, quarum tenorem præsentibus pro expressis haberi volumus plenius continetur, novus Episcopatus in inferiori Canada fuerit erectus, qui Civitatem, Marianopolitanam et totam regionem in metropolitano Districtu a Diocesi Quebecens. distractas comprehendat et cujus sedes esse debeat in Urbe Marianopolitana, ac Cathedralis Ecclesia Templum S. Jacobi recenti memoria Marianopoli conditum, et qui denique Nobis et huic Aplæ Sedi immediate subjectus esse debet, Nos ad hujusmodi novæ Episcopalis Ecclesiæ provisionem celerem. atque felicem in qua nullus præter Nos se potest immutabilem reservationem et factum consistere supradictis. paterno ac sollicito studio intendentes. post deliberationem, quam de præficiendo eidem ecclesiæ personam utilem ac fructuosam cum VV. FF. NN. S. R. E. Card. regibus Propagatione fidei prepositus habuimus diligentem, ad Te qui nunc Episcopus Thelmessensis in partibus infidelium existis et qui hactenus summa cum laude tanquam Vicarius generalis suffraganeus auxiliaris Archiepiscopi Quebecensis ecclesiastico illius Civitatis et Districtus regimini præfuisi, atque ea in regione de Catholica religione optime meritus es, prout ex fide dignis testimoniis Nobis innotuit oculis mentis Nostræ direximus. Rebus itaque omnibus maturo examine perpensis, atque eandem novam Episcopalem Ecclesiam Marianopolitanam de persona tua Nobis, et memoratis Cardinalibus ob tuorum exigentiam meritorum accepta, de eorumdem VV. FF. consilio providere valentes, Teque a quibusvis excommunicationis, suspensionis, et interdicti, aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et pœnis quovismodo, et quacumque de causa latis, si quas forte incurristi, hujus tantum rei gratia absolventes et absolutum fore censentes, Te ab Episcopatu Thelmessensi in partibus infidelium in illam transferimus, Teque in Episcopatum Marianopolitanæ Ecclesiæ præficimus atque pastorem, curam, regimen, et administrationem illius Tibi in spiritualibus et temporalibus plenarie committendo in Illo, qui dat gratiam et largitur dona confici, quod dirigente Domino actus tuos dicta Marianopolitana Ecclesia tuæ circumspectionis industria et studio utiliter et prospere dirigetur, grataque in ipsis spiritualibus et temporalibus incrementa suscipiet. Jugum igitur Domini tuis impositum humeris prompta animi devotione accipiens, curam et administrationem supradictas ita studeas fideliter prudenterque exercere, ut Marianopolitana Ecclesia provido gubernatori, et fructuoso administratori se gaudeat esse commissam, Tuque præter æternæ retributionis præmium Nostram quoque et Sedis Apostolicæ uberius exinde consequi merearis benedictionem et gratiam. Non obstantibus Apostolicis atque in Universalibus, Provincialibusque et

Synodalibus Conciliis editis, generalibus et specialibus Constitutionibus et Ordinationibus, necnon commemoratæ Quebecensis Ecclesiæ ad quam regiones, de quibus habita mentio est, pertinebant etiam juramento confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis, statutis et consuetudinibus, ceterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XIII Maii M. D. C. C. X. X. V. Pontificatus Nostri anno sexto.

Pro Domino CARDINALI DE GREGORIO,  
A. PICCHIONI Substitutus.

Tanquam Vicarius generalis Reverendissimi Quebecensis Episcopi hoc præsens Breve vidimus et authenticum declaramus. Marianopoli, die 7<sup>a</sup> Septembris 1836.

† J. N. EPISCOPUS Juliopolitanensis.

